



LUGO DI NAZZA
Mairie

A R R E T E n°102022 Désignation incendie et secours (sécurité civile). Arrêté de désignation

Le maire de Lugo di Nazza,

Vu la loi n°2021-1520 u 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment sont article 13 ;

Vu l'article D731-14 du code de la sécurité intérieurs inséré par le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1er novembre 2022 au plus tard ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Monsieur Esteban Calvetti, conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

Article 2

La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire

Article 3

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 4

Cet arrêté sera transmis au Préfet ainsi qu'au Conseil d'Administration du service d'incendie et de secours.

Article 5

En outre, il sera notifié à l'intéressé et publié.

Fait à Lugo di Nazza le lundi 31 octobre 2022,

Le Maire,

François Benvenuti



Notifié au Conseiller Municipal
Esteban Calveti

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.